Le handicap psychique

□□ Résumé simplifié

Le handicap psychique est la conséquence d'une maladie psychique : schizophrénie, troubles bipolaires, dépression sévère, troubles anxieux, etc. Les capacités intellectuelles sont préservées, mais les troubles peuvent perturber le quotidien, souvent par périodes. La loi de 2005 le reconnaît comme une forme de handicap.

□□ Ce que ça change

- Un état variable : des périodes de stabilité et des périodes de crise.
- Fatigue, difficulté à gérer le stress, à garder un emploi, à maintenir les liens.
- Isolement et préjugés : la peur de la maladie mentale.

□□ Bons réflexes

- Écouter sans juger, ne pas banaliser (« ressaisis-toi »).
- Respecter le rythme, accepter les absences.
- Rester en contact, même quand la personne s'éloigne.
- En cas de crise ou de danger, appeler le 15 ou le 112.

⚖ Droits et accompagnement

- Reconnaissance par la MDPH : RQTH, AAH, PCH.
- Services d'accompagnement (SAVS, SAMSAH), groupes d'entraide, associations.
- Numéro national de prévention du suicide : 3114.

□□ À retenir

La personne n'est pas sa maladie. Le soutien des proches et un cadre bienveillant font une vraie différence.

> Dernière vérification : 15 novembre 2026.

Revision #1
Created 2026-11-15 12:28:59 UTC by admin-etincelles72
Updated 2026-11-15 12:28:59 UTC by admin-etincelles72